

# TGIRT-EIBJ Valcanton-Villebois

UA 85-51

Procès-verbal de la

## **ONZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 10 mai 2018, à la salle de conférence de l'édifice municipal de Villebois



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James

**APPROUVÉ LE : 12 JUILLET 2018**

# TGIRT-EIBJ Valcanton Villebois




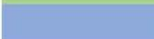

Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

Présences aux rencontres du 10 mai

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Nelson Tremblay	x	Jean-François Larouche	
André Elliott		Gérard Bégin, invité	
Guy Lamoureux	x	Patrick Paiement	
Félix Guay	x	Alain Shink	
Sylvie Grenier	x	Eloïse Arès-Laprise, invitée	
Manon Luneau		Yves Aubut	
Stéphanie Crête			
Jean-Christophe Picard		Alexis Fortin	
Benoît Croteau			
Thomas Stevens			
Barbara Hester		Judith Sénéchal	
Johnny Dubé	x		
Frédéric Audet			
Wayne Cheezo			
Sylvie Mailhot		Christine Garant	
Raymonde Tremblay	x	Jacquelin Vézina	
Michel Jégou	x		
Lucienne Anctil		Alain Grenier	
Mathieu Guay		Jules Riopel	
Manon Forget		Manon Forget	
Alain Brodeur		Daniel Tardif	
Jennifer Boucher		Erika Larouche	
Manon Tremblay		Marie-Pier Desbiens	
Claudine Desgagné		Lilianne Thibodeault	

Observateur, invité	Présence
Martin Fillion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Isabelle Fortin	x
Julien Second	x
Stéphane Ouellet	
Elaine Cyr	x
Valérie Guindon	x
Marie-Ève Sigouin	x

## Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

# TGIRT-EIBJ VILLEBOIS-VALCANTON

## ONZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 8 h 30. Les participants se présentent à tour de rôle.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Une déléguée demande l'ajout d'un point concernant des audits de certification à venir.	Sur proposition de M. Michel Jégou, dûment appuyé par M. Nelson Tremblay, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 février 2018	<p>Les participants présents à la rencontre du 7 février 2018 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. L'animateur fait également un suivi des décisions.</p> <p>Au point 5, 7<sup>e</sup> paragraphe, première phrase, remplacer « .. des délégués représentant le groupe des PRAU. » par « des délégués représentants du groupe des PRAU. ». Au même point, dans la colonne des décisions, remplacer « Ryam » par « RYAM ».</p> <p>Lors de la dernière rencontre, il avait été demandé de relancer le représentant du secteur faune au MFFP pour qu'il effectue un suivi du dossier concernant la qualité de l'eau auprès du MDDELCC et de l'OBV Abitibi-Jamésie. Dans un premier temps, une lettre avait été transmise par l'association des propriétaires du Lac Turgeon à la localité de Villebois, accompagnée d'une résolution. Le représentant faune du MFFP était en attente de cette lettre, mais n'en a jamais reçu copie et n'a donc pu faire un suivi en ce sens. Le représentant faune contactera le MDDELCC pour vérifier si la lettre a été reçue et effectuer un suivi en ce sens. Un délégué demande si le représentant faune du MFFP reçoit les documents relatifs aux tables de GIRT, dont les procès-verbaux, ce dernier confirme qu'il les reçoit. Une membre de la table propose qu'on établisse un tableau des actions qui précise qui doit réaliser ces actions et les échéances convenues et transmettre une mise à jour du tableau aux membres après chacune des rencontres.</p> <p>Revenant à l'enjeu sur la santé publique, l'invitée de RYAM mentionne que l'OBV Abitibi-Jamésie les a contactés pour un projet de suivi de certains lacs, en vue d'obtenir du financement. La représentante leur a mentionné qu'il y avait un intérêt pour le lac Turgeon et les représentants de l'organisme ont précisé qu'ils ajouteraient ce lac à leur projet de suivi sur la qualité de</p>	<p>Sur proposition de M. Félix Guay, dûment appuyé par Johnny Dubé, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec les modifications demandées.</p> <p>L'animateur établira un tableau des actions précisant qui doit réaliser ces actions et les échéances convenues, et transmettra le tableau aux membres dans la troisième semaine de mai.</p> <p>Le représentant faune du MFFP communiquera avec l'OBV Abitibi-Jamésie pour confirmer que le suivi de la qualité de l'eau du lac Turgeon fait bien partie de leurs projets fera un</p>

	<p>l'eau. Le représentant faune du MFFP s'engage à communiquer avec l'OBV pour confirmer que le lac Turgeon fait bien partie de leurs projets de suivi et à faire un retour sur ce point lors de la rencontre de juillet.</p>	<p>retour à la table de GIRT, lors de la rencontre de juillet</p>
4. correspondance	<p>Aucune correspondance n'a été reçue depuis la dernière rencontre.</p>	
5. Grille des enjeux	<p>L'animateur introduit la grille des enjeux révisée en précisant que les cases en blanc correspondent à des éléments déjà adoptés par la table. Certains éléments de la grille pourront être discutés et/ou précisés au cours de la rencontre. L'animateur exprime une attente que la grille des enjeux soit adoptée dans sa forme actuelle.</p> <p>Outre les enjeux sur la qualité esthétique du paysage et les conditions d'exécution des travaux de remise en production, la reconnaissance du caractère distinctif de la MRC d'Abitibi-Ouest fait l'objet de discussions. Une déléguée du groupe des PRAU fait une mise en contexte relativement à cet enjeu et fait état des deux besoins précis relativement à cet enjeu, à savoir de réduire la superficie des assiettes de coupes et limiter les agglomérations de coupes dans le temps. La déléguée précise que ces besoins concernent spécifiquement la portion de l'UA correspondant au territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. Les représentantes du MFFP expliquent le contexte entourant la planification des secteurs de récolte en lien avec l'approche écosystémique. L'observatrice mentionne que les intervenants directs sont actuellement en recherche de solutions, notamment via les tables opérationnelles. L'animateur demande à l'ensemble des délégués s'ils partagent ces deux besoins précis. Certains délégués expriment leur désaccord en ce qui concerne l'adoption de quelque chose d'aussi précis. Le besoin exprimé dans sa forme plus générale est jugé légitime par les membres. Un moyen mis en œuvre actuellement consiste à traiter du besoin à la table opérationnelle. Une membre ajoute qu'un suivi des discussions faites à la table opérationnelle à ce sujet devrait être fait à la table de GIRT. Les solutions envisagées pourraient entraîner une modification du PAFI-O. L'animateur rappelle le besoin dans sa forme générale et suggère un moyen : « Traiter du besoin en table opérationnelle, prévoir un retour auprès de la table de GIRT ». Les délégués expriment leur accord. L'animateur suggère de laisser l'indicateur dans le tableau, mais en précisant qu'il s'agit d'un élément non adopté. Cet élément pourra être précisé suite aux travaux de la table</p>	<p>Sur proposition de M. Guy Lamoureux, dûment appuyé par M. Michel Jégou, il est unanimement convenu d'adopter la grille des enjeux dans sa forme actuelle.</p>

	<p>opérationnelle.</p> <p>Au terme de ce point, l'animateur demande aux délégués d'adopter la grille des enjeux dans sa forme actuelle, plus précisément les cases et les éléments convenus de l'enjeu de reconnaissance du caractère distinctif de la MRC d'Abitibi-Jamésie.</p>	
<p>a. Qualité esthétique du paysage (retour du comité technique)</p>	<p>Concernant l'enjeu sur la qualité esthétique du paysage, la planificatrice du MFFP fait un retour du comité technique. Elle aborde la méthode utilisée pour attribuer un niveau de sensibilité aux sites à vocation récréotouristique, en lien avec l'approche développée par Josée Paquet. Elle révèle les résultats de l'analyse.</p> <p>La planificatrice du MFFP explique la manière dont ont été établis les niveaux de sensibilité aux différents sites soumis aux travaux du comité technique. Elle prend le lac Turgeon à titre d'exemple. Une déléguée ouvre une parenthèse sur ce qui a contribué à l'élaboration du guide, notamment les travaux du Bas-St-Laurent. Elle fait valoir la fiabilité et la rigueur de la méthode établie dans le guide. Des ajustements peuvent être apportés selon le contexte particulier des différentes régions, mais pour ce qui nous concerne, nous pouvons considérer que notre contexte ressemble beaucoup à celui du Bas-Saint-Laurent. La planificatrice du MFFP poursuit sa présentation en expliquant la cote attribuée à certains des sites évalués. Sans aborder tous les sites, elle mentionne les trois sites ayant les plus hauts niveaux de sensibilité, soit le lac Turgeon, le lac Pajegasque et le Mont Fenouillet. En conclusion, elle souligne la contribution de certains groupes locaux. Un délégué du groupe des BGA fait état des dispositions déjà prises par les BGA pour tenir compte des attentes des villégiateurs. Un délégué du groupe des BGA mentionne que deux rencontres de consultation ont été organisées par les deux BGA présents sur le territoire et tenues respectivement à Villebois et à Valcanton. Les participants à ces rencontres ont pu prendre connaissance des cartes des travaux à venir et du calendrier des opérations. Les BGA ont également rencontré M. Gerald Racine, représentant des villégiateurs du lac Turgeon. Relativement au suivi de l'enjeu, l'animateur revient aux moyens établis dans la grille. Concernant le premier moyen, les délégués estiment opportun de réaliser une cartographie des sites sensibles. La planificatrice du MFFP mentionne que ces sites font actuellement partie de la couche des affectations. L'invitée de RYAM mentionne que les cartes existent déjà. L'animateur demande de lui</p>	<p>L'invitée de RYAM transmettra à l'animateur, les fichiers de forme des sites sensibles pour qu'il puisse produire une carte. L'animateur produira une carte des sites sensibles pour la rencontre de juillet.</p> <p>Les membres du comité technique paysage présenteront les résultats de leurs simulations des impacts visuels découlant des opérations de récolte, lors de la rencontre de juillet. Ils feront également état des paramètres et des outils utilisés dans le cadre de ces simulations.</p>

	<p>transmettre les fichiers de forme pour qu'il puisse produire une carte. L'animateur rappelle le deuxième moyen, soit, définir des modalités de protection et les appliquer. L'invitée de RYAM mentionne qu'on a différentes options. Revenant aux modalités proposées, les simulations d'impacts visuels ont été réalisées sans tenir compte du couvert forestier. Un délégué du groupe de BGA exprime son inconfort par rapport à une telle approche et les modalités qui pourraient en découler, considérant la topographie plane du territoire. L'animateur propose de revenir sur les deux besoins lors de la prochaine rencontre. Les membres devraient alors disposer d'une carte des sites sensibles et les membres du comité technique pourront présenter l'analyse réalisée dans le cadre des travaux du comité technique. En conclusion et à la demande de l'animateur, les délégués confirment les deux moyens suggérés en lien avec chacun des deux besoins relatifs à la qualité esthétique du paysage.</p>	
<p>b. Conditions d'exécution des travaux de remise en production (nouvel enjeu)</p>	<p>Le délégué du groupe des entreprises de travaux sylvicoles explique un enjeu qu'il apporte à la table, concernant les conditions d'exécution des travaux de remise en production. Il mentionne que la problématique en lien avec les résidus de récolte qui compromettent la sécurité des travailleurs et l'efficacité des traitements de remise en production ne se présente pas vraiment dans la région 10. Il soulève cet élément d'enjeu à titre préventif. Un autre délégué du groupe des BGA confirme qu'une distinction doit être faite entre les régions 08 et 10. Concernant le premier besoin exprimé, en lien avec le gravelage de chemins d'hiver, il souligne qu'il y a un enjeu de rentabilité. Il mentionne que la sécurité est une préoccupation de premier ordre, mais les BGA ne peuvent prendre d'engagements quant au gravelage de chemins d'hiver. La société Rexforêt procède parfois au gravelage de chemins d'hiver, mais parfois après que les travaux de scarifiage aient été exécutés. Les membres expriment qu'il semble y avoir un problème de communication et de coordination entre Rexforêt et les autres intervenants sur le terrain. La problématique interpelle fortement la question de la sécurité des travailleurs, notamment en regard de la distance de marche aux travaux de remise en production. Divers comités dont les tables opérationnelles entretiennent des préoccupations fortes en regard des conditions de santé et de sécurité des travailleurs. Il demeure néanmoins un problème de coordination qui génère des situations d'inefficacité lors de la réalisation de certains travaux d'aménagement. Actuellement,</p>	<p>Maintenir l'enjeu et les deux besoins tels que libellés. Reformuler le premier moyen comme suit :</p> <p>« Améliorer la communication et la coordination avec Rexforêt, via les différents comités dont les tables opérationnelles »</p> <p>Suggérer un libellé pour le deuxième besoin.</p> <p>L'animateur invitera les représentants de Rexforêt à la rencontre de juillet, afin qu'ils exposent leurs procédures de planification et la manière dont ils coordonnent l'attribution des différents mandats, et que les membres de la Table de GIRT puissent discuter avec eux des avenues possibles pour améliorer la coordination des travaux.</p>

	<p>Rexforêt joue un rôle de premier ordre dans la planification et l'attribution des travaux sylvicoles. La société dispose d'une enveloppe budgétaire, laquelle leur permet de graveler certains chemins d'hiver. En synthèse, l'animateur mentionne qu'il n'est pas prévu de graveler les chemins d'hiver. Mais si un intervenant décide de le faire pour certains chemins, il serait opportun que tous les intervenants puissent en bénéficier. Les délégués proposent d'inviter les représentants de Rexforêt à la prochaine rencontre de la table de GIRT, afin qu'ils exposent leurs procédures de planification et la manière dont ils coordonnent l'attribution des différents mandats. Les membres pourront alors discuter avec les représentants de Rexforêt des avenues possibles pour améliorer la coordination des travaux, en lien avec le besoin exprimé.</p> <p>Les délégués conviennent de maintenir l'enjeu et les deux besoins tels que libellés dans le tableau des enjeux. Ils conviennent également de libeller le premier besoin comme suit : « Améliorer la communication et la coordination avec Rexforêt, via les différents comités, dont les tables opérationnelles ».</p> <p>Relativement au deuxième besoin, l'idéal serait de pouvoir attendre un an ou deux après la récolte, avant d'effectuer les travaux de préparation de terrain. Le moyen initialement libellé consistait à limiter les résidus de coupe, ce avec quoi les délégués ne sont pas tous à l'aise. Les délégués précisent la problématique en lien avec le besoin, notamment des cas qui se sont produits surtout au Témiscamingue et des cas de récupération suite au passage de la TBE. Ces cas ne se produisent pas vraiment sur le territoire de la table de GIRT, mais le besoin est néanmoins soulevé à titre préventif. La problématique peut survenir dans d'autres situations. Les délégués souhaitent maintenir le besoin tel que libellé. Concernant le moyen, un délégué propose plutôt d'être informé des demandes de dérogation et des ententes, autrement dit d'avoir un signal pour pouvoir réagir en cas de besoin. L'animateur suggèrera un libellé complet de ce qui est proposé ici.</p>	
<p>6. Pré consultation sur le PAFI-T des UA 85-51 et 86-51</p>	<p>La coordonnatrice des PAFI au MFFP se présente et résume son cheminement professionnel l'ayant conduit à la coordination des PAFI. Elle précise que la présentation des PAFI-T faites aux tables de GIRT donne un portrait à l'échelle régionale. La coordonnatrice invite les membres à se référer aux notes complémentaires pour les éléments à l'échelle locale.</p> <p>La coordonnatrice aborde le contexte territorial au</p>	



moyen d'une carte de la région. On y voit notamment le territoire d'application du chapitre 3 de l'Entente la Paix des Braves. La coordonnatrice donne et explique quelques statistiques régionales relatives au couvert forestier. Les chiffres à l'échelle des UA se retrouvent dans des notes complémentaires. Ces statistiques comportent quelques chiffres sur les utilisateurs du territoire forestier, notamment via les droits consentis. Elle aborde brièvement les territoires à statut particulier, dont ceux sous gestion faunique. La coordonnatrice montre une carte de la répartition des usines de transformation du bois qui s'approvisionnent dans la région. Une invitée se questionne sur la portion des bois qui sort vers le Saguenay. L'animateur apporte certaines précisions quant au bilan net du mouvement des bois et mentionne une analyse faite il y a quelques années, faisant état d'un bilan net avoisinant les 75 % des droits provenant de la région et transformés dans la région. La coordonnatrice revient avec quelques précisions sur certains droits particuliers.

Le MFFP suit certains enjeux régionaux, notamment des enjeux écosystémiques. La coordonnatrice aborde les différents enjeux écologiques et apporte des précisions à la présentation. Elle mentionne que les enjeux écologiques présentés dans sa présentation ont déjà été présentés aux rencontres précédentes des tables de GIRT. Elle escamote les diapositives en lien avec les dispositions de la Paix des Braves, étant donné que l'UA 085-51 n'est pas assujettie à cette entente. L'observatrice du MFFP apporte un bémol concernant les peuplements mixtes. Il y a un enjeu sur la composition des peuplements qui concerne la table de GIRT, mais celui exposé à la diapositive 13 de cette présentation réfère spécifiquement aux dispositions de la Paix des Braves. La coordonnatrice aborde la structure interne des jeunes peuplements, en lien avec les impacts sur la petite faune. Relativement à l'enjeu sur les milieux riverains, elle mentionne les travaux en cours au MFFP. Concernant l'intégrité de l'écosystème aquatique, il y a un enjeu d'identification des frayères et d'inscription dans les bases de données du MFFP. Une observatrice demande si les différents règlements existants concernant les milieux humides sont complémentaires. Un délégué apporte quelques précisions. Entre le règlement sur les milieux humides s'applique sur les terres privées tandis que le RADF s'applique sur les terres publiques. Le questionnement vient des représentants de l'exploitation minière.

Elle explique les notions de filtre brut et de filtre fin qui



établissent deux classes d'enjeux. Elle aborde les différents enjeux fauniques, dont le caribou forestier. Deux enjeux de productivités forestières sont également pris en compte, notamment le phénomène de paludification qui affecte une grande partie de l'UA 085-51. Elle explique le phénomène. L'observatrice du MFFP fait état des travaux en cours au MFFP pour établir un portrait le plus juste possible et trouver des solutions. Le comité est très actif et les travaux cheminent.

La gestion des voies d'accès fait également l'objet d'un suivi. L'animateur aborde les travaux du comité technique sur les chemins multiusages. Il mentionne les travaux réalisés à ce jour, ce à quoi ils contribueront et précise que le comité est mis sur la glace pour le moment, jusqu'à un mandat soit donné par la table de GIRT. L'observatrice du MFFP demande d'où viennent les chemins indiqués sur la carte, car il semble y avoir des erreurs. Les fichiers de forme ont été transmis par certains des BGA, avant les fêtes. L'observatrice du MFFP et un délégué mentionnent quelques-unes des erreurs à corriger. L'animateur demande aux membres d'encercler les erreurs sur les cartes papier, de préciser les correctifs à apporter et de lui remettre les cartes pour qu'il apporte les correctifs. Du côté du MFFP, un plan de gestion des voies d'accès est en cours d'élaboration, mettant à contribution progressivement les différents groupes d'intérêt et le public. L'aménagement de l'habitat du caribou forestier conditionne de façon majeure ce plan de gestion des voies d'accès. Une carte des chemins stratégiques à maintenir et à construire est présentée aux membres. Des enjeux locaux soulevés par les tables de GIRT sont déjà pris en compte dans l'élaboration des PAFI-T. On y retrouve notamment les paysages sensibles, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et les sentiers d'intérêt.

La stratégie d'aménagement mise de l'avant repose sur certains impératifs, à commencer par le maintien de la possibilité forestière. Le Forestier en chef qui en assure le suivi applique des réductions en lien avec des contraintes et avec certains des enjeux abordés précédemment. Concernant la ventilation de la récolte par caractéristique opérationnelle, on exprime brièvement le bilan 2013-2018 en mentionnant que les cibles sont atteintes. Une invitée demande si les cibles ne concernent que les BGA. De l'avis d'un délégué, cela devrait inclure le BMMB également. La stratégie d'aménagement prévoit des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux, et comporte des

	<p>cibles relatives à ces deux groupes de travail. Au chapitre des travaux commerciaux, il y a un objectif d'augmenter la coupe à rétention variable et l'éclaircie commerciale. L'observatrice du MFFP mentionne qu'il y aurait des secteurs propices à des éclaircies commerciales dans le secteur Manzarin. Les délégués mentionnent qu'il y a un intérêt à réaliser de tel traitement, mais il réside une problématique actuellement de disposer d'équipements adaptés et de la main-d'œuvre pour réaliser ce type de traitements.</p> <p>La coordonnatrice aborde les différents suivis forestiers, à savoir notamment les suivis de conformité et d'efficacité. L'évolution du processus devant conduire à l'adoption des prochains PAFI-T. L'élaboration des PAFI-T repose sur un processus complexe faisant appel à différents acteurs et parties prenantes, impliquant plusieurs paliers de consultation et de collaboration.</p> <p>En guise de conclusion, la coordonnatrice souligne l'excellent travail de la table de GIRT, mentionnant que cette dernière est la plus expérimentée. Une invitée mentionne qu'à d'autres tables de GIRT de l'Abitibi, certaines préoccupations passent par le chemin des VOIC tandis que d'autres enjeux passent par d'autres avenues. Elle souhaite qu'il puisse en être de même pour la table de GIRT de la région 10. L'observatrice du MFFP confirme que c'est ainsi que les tables de GIRT fonctionnent actuellement, notamment celles auxquelles elle prend part. Les tables de GIRT ne cessent pas d'exister après les PAFI-T, il s'agit encore de canaux de communication privilégiés entre le MFFP et les milieux locaux. L'animateur mentionne que c'est également la vision du GREIBJ.</p>	
7. Points d'information et demande des délégués		
a. Comité de coordination	<p>L'animateur annonce qu'un comité de coordination sera prochainement mis en place pour l'ensemble des tables de GIRT coordonnées par le GREIBJ. Son rôle sera d'analyser et d'améliorer le fonctionnement actuel des tables de GIRT. Le comité de coordination sera formé de représentants du MFFP, de l'animateur et de deux délégués. Aussi, l'animateur invite les délégués intéressés à lui faire part de leur intérêt pour faire partie du comité. M. Guy Lamoureux du groupe des BGA exprime son intérêt.</p>	
b. Audits FSC	<p>L'invitée de RYAM mentionne qu'il y aura un audit FSC du 4 au 7 juin. Elle mentionne qu'un auditeur pourrait les contacter prochainement et invite les délégués à participer activement à cet audit.</p>	

8. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 13 h 30. La prochaine rencontre est prévue le 12 juillet. Un délégué demande de revenir sur la carte des chemins lors de la prochaine rencontre.	Sur proposition de M. Félix Guay, dûment appuyé par M. Michel Jégou, il est unanimement convenu de lever la rencontre.
--------------------------	--	--

## ACRONYMES

BMMB :	Bureau de mise en marché des bois
BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
FSC :	Forest Stewardship Council
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBV :	Organisme de bassin versant
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAU :	Permis de récolte autres fins
RADF :	Règlement sur l'aménagement durable des forêts
TBE :	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
UA :	Unité d'aménagement